ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Amt für Justizvollzug und Bewährungshilfe JVBHA

Secteur Peines privatives de liberté, Mesures et Probation (PMP)
Abteilung Freiheitsstrafen, Massnahmen und Bewährungshilfe (FMB)

Rte d'Englisberg 3, 1763 Granges-Paccot

T +41 26 305 14 30
www.fr.ch/sespp

Réf : XO / ER
Courriel : sespp@fr.ch

Granges-Paccot, le 7 avril 2025

Droit d'être entendu écrit dans le cadre de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP

Nom : GENC **Prénom :** Serwan **Date de naissance :** 14.06.1991

☐ J'accuse réception du courrier du SESPP du 7 avril 2025 m'informant de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP prononcé par ordonnance du 11 juillet 2024 et prolongé par ordonnances des 7 octobre 2024 et 13 janvier 2025. Je ne souhaite pas m'exprimer à ce sujet.

☒ J'accuse réception du courrier du SESPP du 7 avril 2025 m'informant de la prolongation du traitement sous contrainte à des fins d'exécution d'une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP prononcé par ordonnance du 11 juillet 2024 et prolongé par ordonnances des 7 octobre 2024 et 13 janvier 2025. Je souhaite m'exprimer sur les éléments suivants :

(Vos remarques)

J'ai cité à plusieurs reprise que les injections me font des douleurs et que je ne me sens pas bien sous injections et que il n'ya aucun maladie à traité car je ne m'estime pas être malade d'ailleurs j'attend la nouvelle expertise psychiatrique pour prouvé que je ne suis pas malade. ça me rend comme même furieux de savoir qu'à chaque fois vous prolongiez le traitement sous injection et je trouve aussi injuste de la part du CPF qui eux recommande de continuer les injetions, d'ailleurs j'arrête les entretiens

Psychiatrique avec le CPF car je trouve que leur recommandation va à mon encontre et à mon insu tel que votre Prolongation du traitement.

Lieu et date : Puplinge, le 7 avril 2025

Signature :